

## GUINGAMP-PAIMPOL AGGLOMÉRATION

### DÉLIBÉRATION BUREAU COMMUNAUTAIRE SÉANCE du mardi 17 décembre 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le mardi 17 décembre, le Bureau communautaire de Guingamp-Paimpol Agglomération dûment convoqué, par M. Vincent LE MEAUX Président, s'est assemblé, à 10h00, salle Le Trieux « Georges Rumen » siège de l'Agglomération à Guingamp sous la présidence de M. Vincent LE MEAUX.

#### Étaient présents :

LE MEAUX Vincent ; GUILLOU Claudine ; LE GOFF Philippe ; CONNAN Josette ; GUILLOU Rémy ; CLEC'H Vincent ; LE GAOUYAT Samuel ; LOZAC'H Claude ; PRIGENT Christian ; LE BARS Yannick ; PARISCOAT Dominique ; GIUNTINI Jean-Pierre ; VIBERT Richard ; CONNAN Guy ; DOYEN Virginie ; JOBIC Cyril ; LE GOFF Yannick ; LINTANF Joseph ; RANNOU Hervé.

Absents excusés : LE MOIGNE Yvon ; PUILLANDRE Elisabeth ; CHAPPÉ Fanny ; BILLAUX Béatrice ; ECHEVEST Yannick ; SCOLAN Marie-Thérèse.



#### DELBU2024-12-094

**Biodiversité : Convention 2024-2025 avec le Département pour la participation du Domaine de La Roche Jagu au programme d'éducation à l'environnement porté par l'Agglomération à destination des écoles maternelles et primaires**

**Considérant** la compétence de l'Agglomération en matière d'éducation à l'environnement et à l'écocitoyenneté ;

**Considérant** l'intérêt et la réussite du programme d'éducation à l'environnement proposé aux écoles primaires et maternelles de l'Agglomération depuis 2018 ;

**Considérant** la nécessité de mettre en place une nouvelle convention 2024 avec le Département ;

Entendu l'exposé de Monsieur le Président, après en avoir délibéré, le Bureau communautaire à l'unanimité :

- Valide l'intégration de la Roche Jagu, établissement du Conseil Départemental des Côtes d'Armor, au programme d'éducation à l'environnement pour un montant maximum de participation de l'Agglomération de 2 500 € pour l'année scolaire 2024/2025 ;
- Autorise le Président ou son représentant à signer la convention avec le Département des Côtes d'Armor.

Fait et délibéré, les jour, mois et an susdits.  
Pour copie conforme,

Le Président,  
Vincent LE MEAUX

